

LISTE DE CONTRÔLE POUR LES ÉQUIPES COMMUNES D'ENQUÊTE MULTILATÉRALES

Phase de mise en place	
Recensement d'enquêtes parallèles ou liées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir un aperçu des enquêtes parallèles ou liées aux niveaux national et international. ✓ Déterminer les pays qui doivent coopérer le plus intensivement (l'un des facteurs clés est que les enquêtes soient à un stade similaire).
Facteurs permettant d'évaluer la pertinence d'une ECE multilatérale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La nécessité d'une coopération renforcée pour lutter contre les crimes complexes, concernant notamment les organisations criminelles transnationales. ✓ Un niveau de chevauchement entre les enquêtes; la nécessité d'éviter les conflits de juridiction et de les résoudre. ✓ La portée estimée des informations/du matériel qui doivent être échangés. ✓ Les éventuelles journées d'action commune à venir dans plusieurs pays, avec la participation de membres détachés. ✓ Les ressources disponibles dans les pays concernés. ✓ Le délai estimé pour la finalisation de l'accord pour la création de l'ECE, en tenant compte des efforts organisationnels et administratifs. ✓ Un esprit d'engagement et de coopération. ✓ Le niveau d'expérience avec l'outil de l'ECE, en particulier dans les ECE comprenant quatre parties ou plus.
Les différentes approches	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire en sorte que l'ECE reste gérable: compte tenu des enseignements du passé, il est possible en général de gérer jusqu'à quatre parties; d'autres parties à l'ECE ne peuvent la rejoindre qu'après une évaluation minutieuse des avantages et des inconvénients. ✓ Possibilité de créer une ECE plus restreinte ou une ECE bilatérale, d'abord entre les pays qui ont déjà établi une coopération efficace et étroite. ✓ Parfois, une décision stratégique visant à unir les forces est nécessaire, afin de convaincre un autre pays de l'intérêt d'adhérer à une ECE.
Cadre juridique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cela dépend de la participation, ou non, d'un pays non membre de l'UE. ✓ Pour plus d'informations, voir les lignes directrices relatives aux équipes communes d'enquête impliquant des pays tiers.

<p>Rédaction de l'accord pour la création de l'ECE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envisager d'utiliser le modèle d'accord pour la création d'une ECE. ✓ Il s'agit d'une bonne pratique pour la négociation dans une langue de travail commune. ✓ La mission et l'objectif de l'ECE: définir et décrire la portée des enquêtes (infractions spécifiques, liens entre les enquêtes et l'objectif de l'ECE). ✓ Traduction de l'accord pour la création de l'ECE: vérifier si nécessaire et, le cas échéant, si une seule version linguistique peut être signée, avant la fourniture d'une traduction certifiée conforme. ✓ Convenir, dans la mesure du possible, d'une langue de travail commune pour l'ECE. ✓ Vérifier si une version numérisée est suffisante ou si les documents originaux sont nécessaires. ✓ Tenir compte de la confidentialité et de la stratégie médiatique.
<p>Soutien d'Eurojust</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Associer Eurojust le plus tôt possible. ✓ Identification des affaires appropriées pour la création d'une ECE, clarification des obligations juridiques/formelles, rédaction de l'accord pour la création de l'ECE, faciliter le processus de signature. ✓ Organisation des réunions de coordination à Eurojust.
<h2 style="background-color: #8B4513; color: white; padding: 5px;">Phase opérationnelle</h2>	
<p>Approches en matière d'enquête</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soit établir une approche d'enquête commune, soit s'informer mutuellement de l'approche d'enquête et garantir la coexistence, sans compromettre les enquêtes des autres. ✓ Comprendre mutuellement les différences entre les systèmes judiciaires aux moments critiques de l'enquête. ✓ Qui sera poursuivi, où et pour quelles infractions?
<p>Désignation d'un meneur/coordonateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valeur ajoutée si un partenaire de l'ECE prend l'initiative et agit en tant que meneur/coordonateur dans l'intérêt de l'ECE (également pour le financement des ECE). ✓ Lorsque les enquêtes menées dans un pays de l'ECE se trouvent dans une impasse, il est impératif que les autres membres de l'ECE restent actifs et continuent de coopérer; le pays pourrait retirer sa participation à l'ECE, laissant les autres pays poursuivre l'ECE.
<p>Contact/communication entre les membres de l'ECE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Désignation d'une personne de contact (un membre de l'ECE par pays) qui est capable de communiquer dans une langue de travail commune. ✓ Organiser des réunions régulières, avec l'ensemble des membres de l'ECE ou certains d'entre eux.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est souvent plus facile de parvenir à des accords sur la voie à suivre, lors de réunions en face à face. ✓ Eurojust servira d'interlocuteur entre les autorités judiciaires nationales.
<i>Échange d'informations et/ou de preuves</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lors d'une première réunion de l'ECE, aborder la question de la divulgation/de l'échange d'informations entre les partenaires de l'ECE. ✓ Pas de partage automatique des documents avec tous les membres de l'ECE, mais uniquement avec ceux pour qui l'information est pertinente. ✓ Procéder au filtrage et à la hiérarchisation, afin que seuls les documents pertinents soient échangés. ✓ Discuter de la manière d'échanger des fichiers volumineux par voie électronique dans un environnement sécurisé (par exemple, la solution LFE d'Europol). ✓ Les documents considérés comme des renseignements ne devraient pas être partagés sans un marquage clair, indiquant qu'ils ne peuvent pas être utilisés dans le cadre de procédures judiciaires. ✓ Valeur ajoutée possible du maintien de listes récapitulatives des documents échangés.
<i>Suspects communs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des suspects communs. ✓ Décider de la priorité à donner aux poursuites, de préférence avant les journées d'action commune: qui sera poursuivi, où et pour quelles infractions?
<i>Journées d'action (communes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation d'une liste récapitulative des mesures: quelles mesures doivent être exécutées, où, quelles mesures relèvent de la compétence de l'ECE et pour quelles mesures des ordonnances judiciaires nationales, des demandes d'entraide judiciaire ou de reconnaissance mutuelle sont-elles nécessaires? ✓ Convenir de la date, de l'heure de début et du détachement des membres de l'ECE. ✓ Convenir d'une stratégie médiatique commune. ✓ Si une intervention précoce est nécessaire dans un pays, la portée globale des enquêtes de l'ECE ne doit pas être divulguée.
<i>Prolongation de l'ECE</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérifier si le stade des enquêtes dans les pays de l'ECE et le pays candidat à l'ECE sont en adéquation. ✓ Posez la question suivante: «Que voulons-nous obtenir avec la prolongation de l'ECE?». ✓ Assurer une gestion adéquate des attentes concernant ce qui pourrait être fait au sein de l'ECE.

**Soutien
d'Eurojust**



- ✓ Maintenir une vue d'ensemble de l'avancement de l'ECE.
- ✓ Anticipation et clarification des questions juridiques et opérationnelles (par exemple, prolongation éventuelle de l'ECE, questions *ne bis in idem*, priorité aux poursuites, transmission des procédures).
- ✓ **Financement de l'ECE**, comprenant un prêt d'équipement informatique sécurisé et l'achat d'équipement de faible valeur.
- ✓ **Réunions de coordination**: nécessité d'une bonne préparation des réunions; réunions de coordination éventuellement organisées en combinaison avec une réunion opérationnelle à Europol.
- ✓ **Centres de coordination**.
- ✓ Aide concernant les modifications apportées à l'accord pour la création d'une ECE, par exemple en ce qui concerne la prolongation de l'ECE (pourrait concerner tous les pays ou seulement certains d'entre eux).
- ✓ Aide à l'évaluation d'une ECE.